

PRIX DE L'ABONNEMENT

La Haye. Provinces. Pour un an... six mois... trois mois... PRIX DES INSERTIONS: es premières 5 lignes... compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Spui, n° 75. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. van Weelden, libraire... Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, 6 Mai. (7 heures du soir.)

L'espoir que l'on avait conçu que l'ouverture de l'assemblée nationale à Paris se passerait pacifiquement, n'a pas été déçu. Cette ouverture a eu lieu au milieu des acclamations de la foule... Les représentants de la nation au gage de salut contre les insurrections qui se sont tant de fois renouvelées dans les derniers jours. Le prétexte de leur disparition a été proclamé, sanctionné par le suffrage des représentants de la nation, en présence du peuple et au milieu des acclamations.

Une allocution à l'Assemblée a été prononcée par le président du gouvernement provisoire qui s'est borné à dire que ses collègues et lui se félicitaient d'être parvenus au terme de leur difficile mission, et qu'ils étaient heureux que le moment fût venu de déposer leurs pouvoirs.

Après la vérification des pouvoirs d'une partie des membres, l'Assemblée s'est séparée vers sept heures, remettant au lendemain la formation de ses bureaux.

On croit que la majorité de l'assemblée portera, comme président, M. Sénart, de Rouen, qui vient de déployer, comme procureur général, une grande fermeté dans la répression des dernières émeutes qui ont eu lieu dans cette ville.

Les députés ont immédiatement se dessiner pour la reconstitution du gouvernement. Le mécanisme le plus généralement adopté est celui qui confierait le pouvoir, jusqu'à l'achèvement de la constitution, à trois membres de gouvernement.

Pour le moment toute espèce de symptôme d'opposition à l'établissement de la République a disparu. Les légitimistes, les montagnards, les unionistes de la réaction se taisent et se taisent pendant qu'on ne s'est encore, et la confiance reparait à la bourse de Paris.

Le gouvernement provisoire est empressé d'user du pouvoir dictatorial qui va lui échapper. Le Moniteur contient un nombre considérable de décrets. L'un de ces décrets est relatif à la réforme du cadre d'activité des officiers généraux de l'armée. Le nombre des généraux de division est réduit de 80 à 65, et celui des généraux de brigade de 160 à 130. Un second décret porte un crédit de 80 millions au ministre de la guerre. Un troisième prescrit la refonte des monnaies de cuivre. Cette mesure avait déjà été arrêtée en principe par l'ancien gouvernement.

Nous avons mentionné hier la nouvelle qui s'était répandue à Paris, que le gouvernement provisoire venait de déclarer la guerre à l'Autriche, en donnant ordre à l'armée des Alpes de passer la frontière. Ce bruit n'est pas fondé. Il n'a sans doute d'autre cause que le départ simultané de M. le comte Appony, qui a quitté Paris pour retourner à Vienne, avec toute sa famille, et de M. le général Oudinot, commandant de l'armée des Alpes, qui a quitté aussi Paris, pour se rendre à son poste. Le Constitutionnel nous apprend aujourd'hui que M. Appony retourne à Vienne, parce que la France n'ayant plus qu'un ministre à Vienne, l'Autriche ne sera plus représentée que par un ministre à Paris. Quant au général Oudinot, cette feuille ne croit pas qu'il emporte l'ordre de passer la frontière, elle ne croit même pas qu'il trouve plus de dix-huit ou vingt mille hommes, sur lesquels deux mille rassemblés et prêts à entrer en ligne. Il paraît qu'en fait, le gouvernement français n'a pas pris la résolution qu'on lui attribue.

M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche à Paris, arrivé avant-hier à Bruxelles, a eu une entrevue avec M. le comte de Woyzeck, ministre d'Autriche à Bruxelles. Ce diplomate a quitté Bruxelles le même jour.

Quelques journaux italiens révoquent en doute la capitulation d'Udine. Le gouvernement de cette ville, disent-ils, avait en effet, offert une capitulation; mais la population s'y serait énergiquement refusée et aurait réussi à repousser les Autrichiens hors de la ville, où ils étaient entrés.

Nous croyons que nos lecteurs ne sauraient mettre trop de réserve à accueillir les nouvelles que nous apportent les journaux français et italiens du théâtre de la guerre. Car, comme ils ont pu le remarquer déjà, les nouvelles qui nous parviennent de sources authentiques nous mettent souvent dans la nécessité de démentir le lendemain les nouvelles publiées la veille.

En effet, les nouvelles que l'on donne comme positives au sujet d'Udine ne sont basées que sur un article de la Gazette de Milan, tandis que nous avons des nouvelles de Trieste du 28 avril qui ne font aucunement mention de la retraite des Autrichiens. Elles nous apprennent, au contraire que Cerfignano s'est

rendu aux troupes impériales qui se proposaient d'assiéger le lendemain Marano, et qu'en outre les communications avec le quartier-général étaient libres.

Les nouvelles d'Allemagne offrent aujourd'hui beaucoup d'intérêt. Le roi de Prusse a reconnu la reine Isabelle d'Espagne. L'envoyé prussien est déjà désigné et doit se rendre à Madrid.

L'empereur de Russie est arrivé à Vienne. Les troubles qui ont éclaté à Trèves sont loin d'être calmés. Le général commandant cette ville menaçait de la bombarder si l'on n'enlevait pas les barricades.

Il résulte des derniers rapports reçus de Java, que les droits d'entrée et de sortie à Java et à Madura, se sont élevés à fl. 4,677,459,87; ce qui constitue une diminution de fl. 785,221,54, sur l'année 1845 et de fl. 1,301,841,32 1/2 sur l'année 1846.

On attribue cette diminution à plusieurs causes: d'abord à une importation moins considérable d'étoffes de laine et de coton; les années précédentes il en avait été trop importé, et ensuite les marchandises peuvent être importées directement à Macassar, déclaré port franc; on attribue aussi cette diminution à l'affranchissement des droits de sortie sur le riz.

L'île de Banka a produit en 1847, 81,129 picols d'étain. Ce chiffre n'a pas encore été atteint. Le chiffre le plus élevé, obtenu en 1844, n'était que de 69,526 picols.

Une fabrique de sucre établie dans la résidence de Paseroean, nommée Ardiredjo, et appartenant à un Chinois, M. Oei hok Ing, a produit l'année dernière 28,069 87/100 picols de sucre d'une plantation de 360 bouws (1) 285 verges, ce qui fait 79 95/100 picols par bouw.

L'année précédente on n'avait obtenu qu'une production moyenne de 54 picols par bouw.

Ce résultat si favorable doit être attribué, d'abord, à un système meilleur de préparation du sucre, et aussi à une méthode différente de plantation, qui consiste à n'employer qu'une seule canne au lieu de deux comme on le pratiquait jusqu'à présent.

D'autres sont d'avis que le motif de cette production extraordinaire ne doit être cherché que dans la situation favorable du terrain, dans le mode tout particulier de l'irrigation des champs, et dans les grands soins apportés à la plantation de la canne à sucre.

On s'attendait à voir en 1847 la récolte dans la résidence de Paseroean s'élever à 313,000 picols, et ainsi à 35,000 picols de plus qu'en 1846; la récolte de 1848 est évaluée à 350,000 picols. La maladie qui a régné dans les résidences de Soerakarta, Banjoemaas et Pekalongang continue à sévir. Le nombre des malades n'est pas grand, mais la mortalité est proportionnellement assez considérable.

Les nouvelles de la culture du riz sont généralement favorables, et l'on s'attend à une récolte abondante.

Le commissaire fédéral pour les affaires du duché du Limbourg, M. Beerenbroek, nommé par arrêté royal du 28 avril, est déjà entré en fonctions. Son premier acte a été de fonder une feuille officielle pour les affaires fédérales de l'Allemagne. Ce recueil, qui va paraître, contiendra un règlement, daté de Ruremonde le 3 courant, lequel met à exécution le décret de la diète germanique relatif aux élections pour le parlement allemand, et dont voici les dispositions essentielles:

Conformément au mode d'exécution adopté dans divers Etats allemands et notamment dans le grand-duché de Luxembourg, ces élections se feront à deux degrés, à savoir par des votants et par des électeurs.

Tout Limbourgeois majeur (c'est-à-dire âgé de 23 ans), étant dans la possession complète de ses droits civils et non secouru par les caisses de bienfaisance publique, a droit de suffrage.

Ce suffrage ou élection au premier degré aura lieu dans toute la partie allemande du duché, le vendredi 12 de ce mois, à dix heures du matin, à l'effet de procéder à la nomination d'électeurs, dans la proportion de l'électeur par 500 âmes, ainsi que cela résulte d'un tableau annexé à ce règlement. (D'après ce tableau, l'arrondissement de Maestricht, déduction faite des communes de Maestricht, St-Pierre et Oud-Vroenhoven, nommera 151 électeurs, et l'arrondissement de Ruremonde, déduction faite de la ville de Venlo, en nommera 170.)

Aujourd'hui indiqué les ayant-droit de vote se réuniront à l'hôtel-de-ville ou à la maison communale de chaque endroit, sous la présidence du bourgmestre. Pour les petites communes dont la population est insuffisante pour avoir droit à la nomination d'un électeur, et qui, en conséquence, sont réunies sous ce rapport à une commune voisine, l'assemblée aura lieu dans la commune la plus peuplée, dont le bourgmestre présidera.

Les deux membres du conseil communal les moins âgés feront fonctions de scrutateurs.

Chaque nomination se fera à la majorité des suffrages; en cas de parité des voix, le plus âgé l'emportera.

Le vote étant terminé, il en est dressé procès-verbal, qui, après avoir été signé par le bourgmestre et les scrutateurs, est envoyé au commissaire fédéral.

Chaque bourgmestre ayant présidé une assemblée d'ayant-droit de vote, portera immédiatement à la connaissance de l'électeur ou des électeurs nommés par cette assemblée, qu'ils devront se réunir le mardi 16 de ce mois à Ruremonde, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence du bourgmestre du Ruremonde,

à l'effet d'élire deux députés à l'assemblée nationale allemande qui se réunira le surlendemain à Francfort sur le Mein. Ces élections devront se faire à la majorité absolue des voix, et dans le cas où aucun candidat n'obtiendrait cette majorité au premier tour de scrutin, les articles 57, 58 et 59 du règlement sur la composition des Etats deviendront applicables.

Dans l'assemblée électorale de Ruremonde, comme dans les assemblées primaires, les deux membres du conseil communal les moins âgés rempliront les fonctions de scrutateurs. La nomination des électeurs et des députés se fera par bulletins pliés et non signés.

La même feuille officielle contiendra également un arrêté du commissaire fédéral qui prohibe l'exportation des chevaux du Limbourg vers tout pays qui ne fait pas partie de la confédération germanique, conformément à un décret de la haute diète de Francfort. — Cet arrêté serait déplorable s'il devait recevoir une exécution rigoureuse. Heureusement pour nos éleveurs, nous ne voyons pas quels sont les employés qui exposeraient à la sortie des chevaux. Ce ne serait certainement pas les employés du royaume des Pays-Bas, qui ne peuvent avoir mission de faire exécuter les décrets de la diète. S'il en était autrement, et en exécutant l'arrêté à la lettre, — les communes du duché ne pourraient faire présenter de chevaux à la foire de Maestricht du 13 mai! (Journal de Limbourg.)

Le Roi a fait connaître au conseil du gouvernement du grand-duché de Luxembourg, qu'il renonçait au bénéfice de la loi qui assurait sa liste civile; qu'il s'en rapportait pour la lui fixer dans l'avenir à l'assemblée des Etats, que même il était prêt à renoncer à tout pour cette année, si les besoins du pays l'exigeaient.

Le Courrier de Luxembourg à qui nous empruntons cette nouvelle, l'accompagne des lignes suivantes:

Nous faisons connaître avec une vive satisfaction ces dispositions bienveillantes du Roi; elles appellent la reconnaissance du pays, et applanissent la seule question irritante qui, entre la nation et le Roi, puisse s'élever au sein de l'assemblée nationale.

La dignité du souverain sera sauvée, nous n'en doutons pas, et les intérêts du peuple seront respectés: l'assemblée nationale saura fixer la liste civile sans prodigalité, comme aussi sans excès de parcimonie.

On lit dans le Courrier de Luxembourg du 3 mai:

Avant-hier, Mgr. l'évêque reçut, par monsieur le gouverneur, communication d'une dépêche du cardinal Fagnoni qui l'invitait, au nom de l'Ordre de la Propagande, à quitter immédiatement le grand-duché de Luxembourg en attendant une destination ultérieure: la dépêche laisse entrevoir l'idée du retour possible de Mgr. l'évêque, lorsque le calme sera établi.

Une lettre particulière du Roi faisait connaître à Mgr. l'évêque le désir de S. M. de le voir préparer son départ de manière à ce qu'il ne donnât lieu à aucun trouble.

Mgr. l'évêque se décida promptement, et partit avant-hier sans donner lieu à aucune manifestation.

A la bourse d'Amsterdam d'hier, les fonds autrichiens ont éprouvé une baisse assez sensible, par suite de la crainte d'une intervention armée de la France dans les affaires de la Lombardie. Il s'est surtout présenté beaucoup de vendeurs en 2 1/2 pour cent métalliques, qui depuis le cours de la veille avaient subi une baisse de plus de 3 p. c.

Les fonds hollandais, ainsi que les autres valeurs étrangères, se sont plus ou moins ressentis de cette défaveur des fonds autrichiens et se sont placés à des cours moins avantageux. Il y avait un mouvement assez prononcé en intégrales et dans les Espagnols et les Portugais.

Dernier cours à 5 heures: Intégr. 21 2/2 p. c. 42; Ard. à 510 Liv. 10; 3 p. c. int. 17 3/8.

Le brillant succès que Mlle I. Bertrandi a obtenu, il y a quelque temps, dans la soirée donnée au Théâtre-Royal de La Haye, avait laissé trop de précieux souvenirs dans l'esprit des amateurs de la véritable méthode du chant italien, pour qu'ils n'émissent pas le désir d'entendre encore une fois cette excellente cantatrice. De retour à La Haye de la tournée artistique qu'elle vient de faire dans les principales villes du royaume, et où elle a produit partout le plus vif enthousiasme, Mlle I. Bertrandi s'empresse de réaliser un désir dont l'expression est l'hommage le plus flatteur que l'on pût faire à son talent. Nous apprenons que cette cantatrice donnera une soirée musicale, vendredi prochain 12 mai, dans les salons de l'Hôtel Fuhri. Un programme fera connaître le choix des morceaux qui composeront ce concert. Ce que nous avons seulement voulu faire aujourd'hui, c'est d'être le premier à annoncer une nouvelle qui aura accueilli par toutes les sympathies du public dilettante.

Nouvelles de France.

Assemblée nationale.

SEANCE D'OUVERTURE DU 4 MAI.

Dès onze heures et demie les tribunes publiques et les tribunes sont presque complètement occupées, sauf celle qui est réservée aux corps diplomatiques. A droite sont les tribunes des journaux, des électeurs-en-chef, conseil d'Etat, et une tribune où l'on entendra les bulletins et dont le premier rang est entièrement garni de dames qui ont été parées.

Le côté gauche est occupé par les journalistes-sténographes et par celle du corps diplomatique. Au fond de la salle règnent deux étages de tribunes séparées, en face du bureau du président, par un pan de mur sur lequel se trouve le cadran d'une horloge. Une partie de la tribune inférieure semble être réservée à la garde nationale. Le reste et la tribune d'en haut sont publiques.

Dans la tribune diplomatique se trouvaient, la plupart en frac, tous les

(1) Le bouw équivalent à 500 verges carrées

plus complètement dégagé des intérêts matériels au milieu desquels se débat
tait le gouvernement provisoire.

Nous voulons LAMARTINE parce qu'il a dans toutes les questions agitées
jusqu'aujourd'hui, nous l'avons trouvé à la fois impartial et logique, supé-
rieur et humain.

Nous voulons LAMARTINE, parce qu'il nous a dit pour le village chaque
fois que le rivage menaçait d'être envahi par le flot... parce que le flot a tou-
jours reculé devant sa parole plus puissante, plus insurmontable qu'aucun digue.

Nous voulons LAMARTINE, parce qu'ayant longtemps parlé à Dieu, il a su
parler à la fois aux peuples et aux rois, parce qu'il a dit aux rois : Soyez clé-
ments ou nous vous jurerons à Péter, parce qu'il a dit aux peuples : Soyez
justes, car nous ne marcherons pas avec vous dans la voie de l'injustice.

Nous voulons LAMARTINE, non point parce que c'est l'homme pratique,
mais parce que c'est l'esprit élevé; non point parce qu'il organisera, mais parce
qu'il sera le symbole de l'humanité.

Et quand vous aurez fait cette réponse, tout homme de bon sens incli-
nera vers vous, et le peuple entier s'écriera : Voilà l'homme, voilà l'homme
qui nous a bien mérité de la patrie.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Plusieurs décrets portent qu'il est ouvert :
Au ministère de la guerre un crédit de 1,850,000 fr., puis un autre cré-
dit de 80,119,419 fr.
Au ministère de l'agriculture et du commerce un crédit de 165,000 fr.
Au ministère des travaux publics un crédit de 16,427 fr. 57 c., et un
autre crédit de 27,193 fr. 98 c.

A la suite de la tentative de désordre qui a heureusement
échoué, à Avignon, M. P. La Boissière, commissaire du gouver-
nement, a fait arrêter l'arrêté qui suit :

Considérant que le club de Saint-Lazare, dit des Travaillistes, est un
foyer de désordre, par les options incendiaires qui s'y font tous les jours,
par les dispositions coupables qu'on y manifeste hautement.

Art. 1. Le club de Saint-Lazare sera immédiatement fermé.
Art. 2. Tout individu qui tentait de s'opposer à sa fermeture sera
immédiatement mis en état d'arrestation et livré au tribunal
saisi de la république pour être poursuivi conformément
aux lois.

Nîmes en état de siège.

Le commissaire du gouvernement dans le Gard,
considérant que des désordres graves ont éclaté et qu'il importe de les
réprimer :

Art. 1. La ville de Nîmes est en état de siège.
Art. 2. Les rassemblements de plus de cinq personnes sont défendus et
seront immédiatement dispersés sans sommation.
Art. 3. Toute réunion de plus de cinq personnes sera interdite dans
tous les lieux publics, à l'exception de ceux où se tiennent les
cours de justice, les écoles et les réunions officielles.
Art. 4. Toute réunion de plus de cinq personnes sera interdite dans
tous les lieux publics, à l'exception de ceux où se tiennent les
cours de justice, les écoles et les réunions officielles.
Le commissaire du gouvernement dans le Gard,
E. TRULON.

Le général Duvivier a effectivement donné sa démission de
commandant en chef de la division mobile. Il a remis le ser-
ment au gouvernement, en se fondant sur la nécessité de ses de-
voirs de représentant du peuple. Il dit que dans sa lettre :

« Je remets à la patrie quatre beaux et bons bataillons organisés,
possédant la plus grande expérience, les plus belles armes, les plus
plus avancés s'ils eussent été plus complètement armés. »

Un journal de Nantes, *l'Impartial de la Loire*, proclame
de la manière la plus formelle le soutien du duc de
Orléans au trône de France :

Nous croyons, dit-il, que la France est monarchique, et que le duc de
Orléans est le représentant du principe monarchique. Le duc de
Bordeaux mourait sans descendant, le comte de Paris devenait le repré-
sentant de ce principe.

On signale un fait grave. On prétend que les amis du club des Droits
de l'homme, qui ont tenu jusqu'ici l'opinion publique, et que les or-
viers eux-mêmes avaient arrachés la veille dans tous les quartiers, ont
été composés en quelques points dans la soirée, ont été tués après
des affiches se trouvaient des hommes armés qui ont été tués avec des
autres avec des pistolets. Espérons que cette nouvelle est controuvée en
tout cas, il suffit d'appeler l'attention de l'autorité sur de pareils désordres.

(Droit.)

Le *Constitutionnel* discute la question des élections doubles,
il se prononce contre la proposition d'appeler le candidat qui
vient immédiatement après les députés nommés, et demande la
renonciation du département qui aurait à compléter sa députa-
tion.

Le *Constitutionnel* qui se réjouit et qui l'on attend de voir
éclater, voici comment s'exprime aujourd'hui l'*Assemblée na-
tionale* :

« Révoltés, conspirateurs de tous rangs que la France condamne et flétrit,
renoncez, il en est temps encore, à vos sanglants projets.
Revenez à la paix et à la véritable fraternité, et rappelez l'assemblée na-
tionale à la France. »

Nappelez-vous que dans la nuit du mercredi au jeudi
Ne comptez pas sur le calme, sur les chefs qui sans doute ne veulent
pas être vos complices.

Renoncez à vos projets incendiaires, car nous sommes tous décidés à périr
plutôt que de vous laisser la victoire.

Votre violence serait le régime de la terreur, du pillage et de la haine.
Nous voyons clairement par vos écrits incendiaires, le parti qui nous est ré-
servé si vous êtes vainqueurs. Vous l'avez derrière vous qu'une poignée de
bandits et les vingt mille bandits qui vivent dans la capitale de vols et
de pillages; ces vingt mille bandits qui la société a marqués d'un sceau de
malice et dont les figures étranges et sinistres apparaissent tout à coup
dans les rues désolées, comme les bêtes féroces que l'on voit se
ruer sur les champs de carnage.

Vous nous combattez pour les repousser, jusqu'à la dernière goutte de
sang.

Vous nous proposez un programme; vous n'avez pas eu même la
pudeur de cacher votre haine sous le masque des engagements qui cadrent;
vous étalez avec férocité vos théories sauvages.

Vous nous proposez un programme; vous n'avez pas eu même la
pudeur de cacher votre haine sous le masque des engagements qui cadrent;
vous étalez avec férocité vos théories sauvages.

Tout le peuple est en armes; vous;
N'engagez pas le combat dans les rues, il vous sera fatal; nous com-
battons pour la patrie, pour notre famille. Dieu n'est pas avec vous.

Vous serez écrasés et le reste des vaincus ira loin de la France, chargé de
la malédiction de tous, traînant une existence misérable et flétrie.

- M. Lamartine est élu dix fois député : à Paris, Dijon, Rouen, Mâcon, Bor-
deaux, Quimper, Reims, Perpignan, Lille et Marseille.
- M. Marrast, quatre fois : à Paris, Pau, Le Mans et Toulouse.
- M. Cormenin, quatre fois : à Paris, Laval, Angers et Marseille.
- M. Bastide, trois fois : à Paris, Moulins et Mâcon.
- M. Bethmont, trois fois : à Paris, Châteauroux, La Rochelle.
- M. Crémieux, deux fois : à Paris, Tours.
- M. Marie, deux fois : à Paris, Auxerre.
- M. Ledru-Rollin, deux fois : à Paris, Mâcon.
- M. Arago, deux fois : à Paris, Perpignan.
- M. Dupont (de l'Eure), deux fois : à Paris, Evreux.
- M. Garnier-Pagès, deux fois : à Paris, Evreux.
- M. Ledru-Rollin, deux fois : à Paris, Perpignan.
- M. Pagnerre, deux fois : à Paris, Versailles.
- M. Ayllies, deux fois : à Alençon, Auch.
- M. Agricole Perdiguer, deux fois : à Paris, Avignon.
- M. Cavaignac, deux fois : à Paris, Cahors.

Nouvelles d'Italie.

Nous avons reçu aujourd'hui que les journaux de Rome et
de Florence, ceux de Milan et de Turin, ne paraissant pas le
dimanche, n'arrivent pas à Paris le jeudi. Nous sommes donc à
peu près sans nouvelles du théâtre de la guerre.

Une correspondance mande que deux compagnies de volon-
taires, composées de deux cents hommes et commandées l'une
par Monti de Ferrare et l'autre par Zamboni de Bologne, ayant
fait une reconnaissance en avant de Vicence, dans la direction
de Vérone, ont été assaillis par des Autrichiens venus de cette
place à leur rencontre; les volontaires, inférieurs en nombre,
ont dû se replier; vingt-cinq d'entre eux se sont retranchés
dans un hameau nommé Bevilacqua, auquel les Autrichiens
ont mis immédiatement le feu.

Forcés de quitter les maisons qui leur servaient de refuge,
les Italiens ont été faits prisonniers et tués à l'instant même;
quatre seulement sont parvenus à se sauver.

Le général Allemandi a adressé à la *Gazette de Milan* une
lettre assez énigmatique par laquelle il avait été victime d'une
erreur et a été irrité par les émissaires de l'indépendance de l'Ita-
lie qui avaient répandu à Bergame les bruits les plus absurdes.

« Un autre émissaire, le *Concordia* dit dans sa seconde édition,
qu'elle ne peut pas être insérée, une relation des affaires
du Tyrol, destinée à justifier la conduite du général Allemandi.
Cet article est signé par les aides-de-camp du général, MM.
Bianchini, Vitali, Litta Modignani, Landriani, Rusca-Giovani
et Filippini. »

Tout en reconnaissant que ce document justifie le général
Allemandi, la *Concordia* déclare qu'elle attend pour avoir à
publier sans doute à publier.

Le *Journal du Lloyd autrichien* publie le texte de la capitu-
lation conclue le 23 avril entre les autorités provisoires d'Udine,
d'une part, et les Autrichiens, d'autre part. Nous en extrayons
les clauses les plus essentielles, qui peuvent servir à constater
l'esprit de modération et de conciliation dont s'est fait preuve le gé-
néral autrichien à l'égard de cette ville insurgée.

L'article 1er stipule la cessation immédiate des hostilités;
l'article 2 porte qu'on s'entendra sur les mesures à adopter pour qu'elle
ait lieu avec le moins de charges possibles pour les habitants.

L'article 3 garantit la vie, la liberté individuelle et la sécurité des biens
aux habitants et à la garnison; personne ne sera poursuivi pour la part qu'il
aura prise aux événements passés.

Les articles 4 et 5 portent que le corps des officiers réguliers sera dissous
et que les soldats appartenant à d'autres régiments seront pourvus des
moyens nécessaires pour rentrer dans leurs foyers.

L'article 6 stipule que toutes les dépenses faites par le gouvernement
provisoire de Frioul et de son comité à Udine, depuis l'époque de l'insur-
rection, seront reconnues comme valables par le gouvernement autrichien.

L'article 9 accorde le maintien provisoire des fonctionnaires publics dans
les postes qu'ils remplissaient le 23 mars dernier.

L'article 11 déclare que la loi martiale proclamée contre la ville cesse
d'être en vigueur.

L'article 12 promet le maintien de la plus stricte discipline parmi la
garnison autrichienne qui occupe la ville.

Les autres clauses ne se rattachent qu'au mode à suivre dans
l'exécution fidèle de la susdite capitulation. Il va sans dire qu'elles
stipulent la remise des choses, munitions et du matériel de
guerre aux autorités autrichiennes.

Nouvelles de Chine.

Il a été adopté par le plénum, dans le gouvernement en Chine,
de concert avec le commissaire impérial chinois, quelques mesu-
res de protection pour les étrangers dans leurs excursions; vingt
hommes de police, dont les noms seront inscrits au consulat an-
glais, seront constamment de service au principal corps-de-garde
de Chine-Street, à Canton, afin d'être à la disposition des étran-
gers qui désireront être des milliers d'agréments dans le voi-
sinage de Canton. Le magistrat de Nankin désignera deux hom-
mes de police et un interprète, sur la demande du consul, pour
accompagner les touristes. Les policemen recevront une allo-
cation journalière des magistrats de districts. Ils n'auront pas
le droit de demander de gratification; ils porteront des signes
distinctifs. Les policemen et interprètes monteront à bord des
bateaux transportant les touristes pour qu'ils ne puissent pas
être séparés.

(Friend of China.)

M. Forthouen, envoyé français en Chine, est arrivé sur la
Bayonnaise, capitaine Laguerre, en visite auprès de sir John
Davis. La frégate française a rendu le salut donné par le *Melan-
choly*. Les pavillons de nos représentants (Angleterre et France)
avaient été arborés sur les bâtiments qui faisaient le salut.

L'escadre qui devait faire le service contre Canton se trouve
maintenant dans la position maritime. Elle est, assure-t-on, en
position de faire le service maritime, et Canton sera tou-
jours la place qui demandera protection. (Idem.)

Danemark.

Copenhague, 1er mai.
Le roi est revenu le 29 avril sur le bateau à vapeur *l'Aggr*.
Il est en très-bonne santé.

Les filles de Copenhague du 1er mai continuent un quart
discours du roi aux habitants de Copenhague, dans lequel il les
remercie de leur attachement, qu'il a regretté d'avoir à son
retour; il les assure de son amour et leur promet qu'il partagera
leur sort, bon ou mauvais.

Le rapport officiel sur le nombre des habitants du Schleswig-
Holstein prisonniers à Copenhague, le porte à 773.

Schleswig-Holstein.

Suivant une lettre adressée de Hadersleben, le 1er mai, au
Barsenhalle, les premiers Prussiens ont quitté cette ville la
veille, au matin, pour marcher vers le Jutland. Quoiqu'on
puisse atteindre Kolding en 4 heures, on croit impossible que les
Prussiens aient passé cette nuit à Christiansfælde. Hier, à midi,
on attendait à Hadersleben, le régiment *l'empereur Alexandre*,
et des husards.

Un post-scriptum du *Correspondant de Hambourg*, du 1er mai,
contient une nouvelle d'une grande importance, et qui don-
nera, si elle se confirme, un tout autre caractère à la guerre de la
confédération germanique contre le roi de Danemark. On se
rappelle que l'occupation du Schleswig ne devait avoir aucun
autre but que de faire exécuter par le roi de Danemark la dé-
claration faite autrefois, que les duchés de Schleswig-Holstein
seraient liés entièrement et indissolublement, et qu'en consé-
quence ils devaient tous deux faire partie de l'union allemande;
c'est aussi dans ce but que la diète avait déclaré que les
armées fédérales devaient s'arrêter aux limites extrêmes du
territoire du Schleswig.

D'après la nouvelle dont nous parlons, arrivée le 1er mai,
par le chemin de fer à Hambourg, les troupes prussiennes se-
raient entrées dans le Jutland; le quartier général serait à
Kolding, l'armée prussienne (de 10 corps d'armée fédéraux) atten-
drait que son artillerie pour compléter l'attaque sur Aisen.

On sait que le Jutland est exclusivement scandinave, et ap-
partient depuis des siècles au Danemark. Si le fait annoncé par
le *Journal de Hambourg* est exact, à pour donner lieu à de
sérieuses considérations.

Cette nouvelle avait une importance d'autant plus grande,
que, malgré les assurances données par les journaux de Ham-
bourg, lesquels affirmaient que le Danemark ne devait pas
promettre de conserver la plus stricte neutralité dans les
lettres de Saint-Petersbourg, citées par les journaux de
Hambourg, comme un fait positif qu'un traité secret et défini-
tif a été conclu entre la Russie, la Suède et le Danemark pour
le cas où les troupes fédérales dépasseraient les limites du ter-
ritoire du Schleswig.

Nouvelles extraites des journaux allemands.

L'organe officiel du gouvernement prussien du 3 mai annonce
que, vu l'importance des relations politiques entre l'Allemagne
et l'Espagne, le roi a résolu d'admettre près de sa cour un en-
voyé de la reine Isabelle, et d'envoyer un délégué prussien à
la cour de Madrid, et de leur donner un logement convenable
sous son toit.

Les nouvelles de Swinemünde nous apprennent que le nom-
bre des navires marchands de grande Bretagne, arrêtés dans
leur course par les vaisseaux de guerre danois, ne fait que s'ac-
croître. Aujourd'hui nous voyons ce nombre porté à 12.

Le *Journal royal* du roi de Prusse, en date du 30 avril, porte en
substance qu'ayant eu connaissance que le roi de Danemark, en réorgani-
sation du grand-duché de Posen, avait été interprété comme
pouvant être dangereux pour l'église catholique, le roi ras-
sure les habitants du grand-duché qui professent cette religion.

Les journaux allemands publient une proclamation du roi de
Prusse à l'armée, adressée par le nouveau ministre de la
guerre comte Caprivi.

Dans cette proclamation, le roi rappelle à l'armée qu'elle
n'a pas seulement à exposer ses jours pour la liberté de la patrie
contre les ennemis extérieurs, mais que son bras doit aussi ser-
vir pour garantir l'ordre à l'intérieur, assurer le respect et l'o-
boissance à la loi et maintenir la constitution. S. M. ajoute
qu'elle a la ferme confiance qu'aucun sacrifice ne paraîtra trop
grand à l'armée pour atteindre ce but élevé, pour accomplir
ces devoirs glorieux, mais difficiles.

On mande de Cologne, en date du 5 mai, que la communication
postale avec Trèves est totalement interrompue. Les lettres sont
portées par des hommes de la ville, et dans quelques par-
ties de la ville. C'est pour cette raison que nous n'avons pas reçu le
journal de Trèves par la voie ordinaire. Cependant il nous est
bien parvenu la moitié de la feuille par la voie ordinaire.

Le journal explique plus longuement les motifs des troubles
qui ont éclaté en cette ville. Un bataillon du 26e régiment
de ligne, jointe aux troupes occasionnelles dans une caserne lors
d'une élection, a donné lieu à cette émeute. Le soir on voyait
les hommes faire partie de ce bataillon, se promener bras des-
sus bras dessous, par tout le monde, animés par la bière, ex-
citer le peuple. Vers onze heures la générale fut battue pour la
garde nationale. Toutes les cloches ont été mises en branle et
le *Landwehr* général; plusieurs bourgeois furent
plus ou moins grièvement blessés.

Une enquête est ordonnée et la mise en arrestation de
s'is, est prouvée que ce sont ces hommes qui ont été les
auteurs. Les barricades restent encore, et toutes les rues sont
consignées dans les casernes; on élève de nouvelles
barricades tout en promettant de se rendre.

À 3 heures de l'après-midi a paru une proclamation au peu-
ple. Toutes les boutiques étaient fermées.

Suivant une lettre particulière du 3 mai, commu-
quée à la *Gazette de Cologne*, les barricades s'élevées
à plus de cinquante. La ville est entièrement coupée.
Le correspondant annonce le moment de fermer sa lettre.
arrive une communication du général von Schreikenstein an-
nonçant qu'amicable la capitulation serait accordée à tous si
l'on faisait des concessions promptement les barricades, et que dans
le cas contraire la ville serait bombardée.

On n'a pas encore la réponse qu'on a faite au général.

